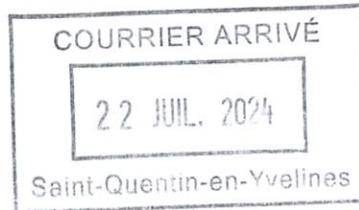


Paris, le 15 juillet 2024



Monsieur Jean-Michel FOURGOUS
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Eugène Hénaff
BP 10118
78192 TRAPPES CEDEX

**Objet : Révision du PLU de COIGNIERES
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. 2024_ST_167_LM_LB

Monsieur le Président,

La Chambre d'agriculture a reçu pour avis, le 21 juin 2024, le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de COIGNIERES arrêté le 16 juin 2024. Ce projet a été examiné avec attention et suscite de notre Compagnie les observations suivantes :

La Chambre d'agriculture relève avec satisfaction que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable mentionne à plusieurs reprises le rôle positif de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. L'objectif 3.1b promeut le soutien à une « agriculture diversifiée et de proximité ». L'objectif 3.2a affirme par ailleurs l'objectif de tendre vers une Zéro Artificialisation Nette.

En cohérence avec ces objectifs, les projets d'aménagement, qui font l'objet de plusieurs orientations d'aménagement et de programmation, se concentrent au sein des espaces urbanisés (quartier de la gare, traversées de la RN10...). Il en résulte que le projet de Plan Local d'Urbanisme ne prévoit qu'un seul site d'extension urbaine - le site des Peupliers - d'une surface modérée. La Chambre d'agriculture tient à saluer cet effort de sobriété foncière.

En ce qui concerne le règlement, la Chambre d'agriculture estime que la délimitation de la zone agricole et les prescriptions qui lui sont associées sont favorables à la pérennisation de l'agriculture. Elle constate toutefois que de vastes espaces cultivés seraient classés en zone Ap où les serres, tunnels maraîchers et installations de type agrivoltaïsme seraient interdits. Elle souligne que ces prescriptions vont à l'encontre des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable relatifs à la diversification des activités agricoles et à l'installation de maraîchers. Elle demande par conséquent que ce classement soit reconsidéré.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

Copie à Monsieur Didier FISCHER,
maire de COIGNIERES